COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 06.06.2018

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
M. Olivier Raduljica : Aller plus loin pour soutenir nos sociétés locales

Président : Emmanuel Gétaz (ML)

Membres : Ihab Al Jundi (SOC)
Charlotte Chevallier (SOC)
François Grand (PLR)
Arnaud Grand (PLR)
Daniel Meillaud (UDC) remplacé par Christine Menzi
Silvano Pozzi (PLR)
Olivier Raduljica (SOC)
Anne Saito (Les Verts)
Bibiana Streicher (PLR)

La commission s'est réunie le 15 avril à 19h00 à la salle Mounsey, en présence de MM. les municipaux Caleb Walther (domaines et bâtiments, sports) accompagné de M. Gian-Franco Sentinelli, chef de service et Jean-Baptiste Piemontesi (économie, tourisme et culture), accompagnés par M. Pascal Friedemann, chef de service. La commission les remercie pour les explications qu'ils ont données lors des débats.

La présidence de la commission est mise en discussion, M. Gétaz est confirmé pour remplir cette fonction.

M. Olivier Raduljica, postulant, rappelle les buts de son postulat :

Il déclare tout d'abord ses intérêts, comme membre d'un choeur de Montreux.

Les sociétés locales présentent une richesse sociale, culturelle et dans le sport pour la commune, laquelle pourrait peut-être en faire plus pour les soutenir. S'étant renseigné auprès de communes voisines, il lui semble que celles-ci en font plus que Montreux pour leurs sociétés locales, à l'exemple de Vevey qui met des salles gratuitement à disposition. Il a l'impression qu'à Montreux, on reprend parfois d'une main ce que l'on a donné de l'autre. Exemple : les locations de salle facturées à des sociétés qui reçoivent par ailleurs des subventions.

Un commissaire demande s'il existe un état des lieux de ce qui est fait par la commune. Exemple : l'Auditorium est-il gratuit pour certains et pas pour d'autres ? Et lorsqu'il y a un

événement extraordinaire, tel que les 150 ans de la société de gymnastique, qui ont eu dernièrement un résultat très problématique, quelle est la politique, quelles règles sont appliquées ?

M. Walther répond que si deux municipaux et deux chefs de service sont présents ce soir, cela montre que les sociétés locales touchent à de nombreuses parties de l'administration communale. Il y a en fait 3 domaines concernés :

- domaines et bâtiment (pour la mise à disposition des infrastructures)

- sports

- culture

Domaine et Bâtiment soutien les sociétés locales actives. Priorité : créer les infrastructures nécessaires pour accueillir les sociétés locales. Un principe de traçabilité de cette mise à disposition a été décidé et est appliqué. C'est la raison pour laquelle une facturation est faite systématiquement. C'est aussi une demande de la commission de gestion.

Il ne s'agit donc pas d'être mesquin, mais de pouvoir mesurer le soutien.

Les chiffres pour le sport (2017) :

- 12 salles de gymnastiques sont mises à disposition, pour des locations totales de 21'547.-

- 1 salle omnisport (Pierrier), pour des locations totales de 39'533.-

- 1 piscine (Maladère), pour des locations totales de 59'950.-

- 1 stade d'athlétisme (Saussaz), pour des locations totales de 36'880.-

soit un total de location annuel de 157'910.- , qu'il faut mettre en regard des charges d'entretien, beaucoup plus élevées.

Les tarifs sont parfois très modestes, comme par exemple la location des salles de gymnastique, calculée entre 50cts et 2.- par heure pour les sociétés de gymnastique. Une soirée annuelle est facturée 200.-.

Selon les informations récoltées par la Municipalité, Montreux applique les tarifs de location les moins chers de la région.

Il est difficile d'avoir un principe d'égalité absolu de traitement entre les société locales, Par exemple, les conditions sont très différentes entre un club de natation, qui utilise des infrastructures très chères, et un club de course à pied, qui n'a pas besoin d'infrastructures spécifiques.

Enfin, il faut rappeler qu'il existe un fonds régional du sport, qui verse aux clubs 70.- par junior (normalement jusqu'à 18 ans, voire plus). Ce montant est doublé par la commune

de Montreux (rajout de 70.- supplémentaires).

M. Piemontesi donne la situation pour la culture.

Il s'agit de subventions, pour lesquelles il y a trois catégories :

- Subventions obligatoires : la loi sur les écoles de musique oblige les communes à mettre des locaux gratuitement à disposition des conservatoires,

- Subventions liées à un préavis : exemple de la saison culturelle, qui accorde la gratuité de l'Auditorium pour 15 dates à la saison (28'620.- de location par date, facturé par CCM SA directement à la commune),

- Subvention partielle liées à un préavis ou inscrites au budget : exemple du TMR.

Au total, les subventions de ces trois types représentent 1'461'000.- en 2017. Toutes ces subventions sont inscrites au budget. Rien n'empêche de faire une demande de subvention supplémentaire.

Enfin, il existe un fonds spécial pour les anniversaires des sociétés locales.

Un commissaire s'étonne qu'il ne soit pas fait mention des sociétés à caractère social.

M. Walther répond qu'il y a effectivement aussi des sociétés intervenant dans le domaine social. Certaines reçoivent des aides régionales. Exemple : AACTS, pour la prévention aux addictions. Les Cartons du Cœur reçoivent une aide communale. Des tarifs différenciés sont appliqués à Jaman 8 à Clarens pour les réunions.

Le compte 700.36.55 du budget donne le détail de ces soutiens aux sociétés à caractère social.

Le postulant souhaite donner un exemple concret, après que la commission ait été informée de ces données plus générales. Une société de chant reçoit chaque année 2'000.- de subvention, plus la mise à disposition des fleurs pour les 2 soirées annuelles (valeur estimée à 250.-). Mais elle doit payer 600.- de location de la salle pour les 2 soirées annuelles, 50.- pour les chaises et 100.- par an pour la salle de répétition. Donc finalement, le calcul est le suivant :

2'250.- de prestations

./. 750.- de facturation

Solde : 1500.- net/an pour 40 personnes (par ailleurs, les déplacements hors district sont soutenus à hauteur de 20.- par personne, ce qui paye les frais de transports quand le chœur va chanter quelque part).

Est-ce trop ou trop peu ? C'est une des questions sur lesquelles la commission pourrait

se pencher pour réfléchir au postulat.

M. Piemontesi demande : trop ou trop peu par rapport à quoi ?

Faut-il revenir à une notion de gratuité ? A quoi faut-il comparer cet exemple ? L'idée est-elle de réévaluer l'ensemble des subventions ? La municipalité reste ouverte au dialogue, avec chaque société locale. Elle est prête à vérifier, en tout temps, le potentiel de développement d'une société locale et les besoins pour former des jeunes.

Une commissaire déclare ses intérêts : elle est vice-présidente de Montreux Natation. Il lui semble qu'il faut rappeler qu'il n'y a pas que la commune qui peut apporter du soutien. Il existe des possibilités intercommunales, cantonales, la Loterie Romande, certains fonds spéciaux. C'est aux clubs de se prendre en main et de faire les démarches.

Des actions spéciales, comme la vente de gâteaux, peut aider. Les cotisations des membres sont aussi une ressource. Elle est opposée à la gratuité, car les gens doivent réfléchir est être conscients de ce qu'ils utilisent. Dans son cas, Montreux Natation va fêter ses 75 ans l'an prochain, il y a une demande à préparer. D'accord pour aider les sociétés en difficulté, mais Montreux est une commune qui soutien déjà beaucoup.

Une commissaire remarque qu'il est important que la commune fasse un geste lorsqu'une nouvelle association se crée, car cela lui donne beaucoup de crédibilité pour aller demander d'autres soutiens. Comment Montreux analyse les demandes déposées ?

M. Friedemann : pour toute nouvelle association, il est effectué une analyse sur dossier.

Une commissaire indique qu'à Yverdon, où elle avait créé une association, elle avait dû passer devant une commission du conseil et que cela avait été très utile.

M. Friedemann indique que la commune reçoit environ une demande par jour, ce serait trop de travail pour une commission, raison pour laquelle ce sont les services qui les étudient. Il y a un cadre, avec des directives disponibles sur la site de la commune, sur la manière de rédiger ces demandes. L'analyse est basée sur des critères objectifs et subjectifs définis.

Un commissaire relève que le postulat concerne les sociétés locales qui animent la vie locale. Mais quelle est la démarche du postulant ? Il lui semble qu'il ne s'agit pas de discuter des grosses subventions, mais de celles qui concernent les sociétés locales qui ont des besoins modestes. La question est donc plutôt : quel tissu veut-on maintenir et faut-il consolider certaines structures, à l'exemple d'un/e directeur/trice de chœur qui coûte cher et qu'il serait plus facile de financer si les chœurs sur la commune se mettaient ensemble.

M. Piemontesi reconnaît que dans le cas des chœurs, l'un reçoit 2'000.- , un autre 3'000.- et le troisième 5'000.- (mais a des costumes à financer).

Le postulant aimerait que l'on réfléchisse à la mise en place de critères, sans que ce soit lourd administrativement, qui permettent un contrôle du niveau de subvention. C'est cela,

l'objectif de son postulat.

Une commissaire demande si la forme juridique influence sur la possibilité de recevoir des subventions. Est-ce qu'une fondation ou coopérative est aussi éligible ?

M. Walther répond que le critère déterminant est le but non lucratif de la structure juridique. Ensuite, il est aussi vérifié quels sont les soutiens naturels liés à l'activité de la structure. Par exemple, les EMS, qui sont souvent des fondations à but non lucratif, ne sont pas soutenus prioritairement par la commune, car c'est le canton qui s'occupe de ce qui a trait à la santé.

Une commissaire demande s'il existe des association «bi-» ou «multi-» communales.

M. Piemontesi mentionne le Blonay-Chamby, ou l'Astroplanète, soutenus par plusieurs communes.

M. Walther informe que dans le sport, la règle veut que chaque commune ne soutient que les sociétés sur son propre territoire. Même si des jeunes, par exemple, vont se former dans un club d'une autre commune, il n'y a pas de subvention versée à celui-ci.

M. Piemontesi relève que, comme on le voit, il y a déjà des critères précis et que trop de critères supplémentaires rendraient le tout trop compliqué.

Une commissaire relève que le postulat n'est pas clair. Un règlement existe pour les demandes de subventions, avec des critères objectifs et subjectifs définis. De plus, la diversité des cas entre sport, culture et social fait qu'on ne peut pas tout mettre sous les mêmes critères. Donc elle ne voit pas ce que veut obtenir le postulat.

M. Friedemann relève que les associations peuvent demander en tout temps une réévaluation de leur subvention. Certaines la demande chaque année…

Le postulant insiste sur le fait que beaucoup de sociétés locales ont un forme de modestie, qui les retient de demander certaines choses, c'est la raison pour laquelle établir des critères serait utile.

Un commissaire pense que cela risque de créer un nivellement, contre-productif.

Le postulant pense au contraire qu'on se baserait sur des critères, donc cela éviterait ce risque.

Une commissaire pense qu'elle a reçu ce soir les réponses qu'elle attendait. Le soutien est déjà énorme, il existe déjà un cahier des charges, la cible est atteinte. Ceux qui estiment qu'ils méritent plus doivent avoir plus d'audace. L'équité existe. Il faut aussi rappeler que la voirie fait un énorme travail au service des sociétés locale lors d'événements.

Le postulant se demande comment faire passer le message au sociétés locales pour les encourager à faire ces demandes si nécessaire.

Une commissaire demande s'il est envisageable que la commune mette aussi des compétences à disposition des sociétés locales.

M. Walther relève que la municipalité a des réflexions dans ce domaine, essaie d'assister aux assemblées générales, pour privilégier le contact direct. Il semble qu'il y a aujourd'hui plutôt un soucis de disponibilité de temps que de compétences. La commune doit faire attention à ne pas casser le dynamisme du bénévolat en intervenant dans l'organisation des sociétés locales.

M. Piemontesi souligne un piste à creuser . L'Union des Sociétés Montreusiennes est aujourd'hui une coquille vide, qui pourrait prendre un rôle pour réunir des compétences spéciales, par exemple dans le domaine comptable ou des sites internet des sociétés locales. Elle pourrait mettre en place des partages d'outils. La municipalité serait partante pour soutenir une telle vision.

La parole n'est plus demandée.

On passe au vote : 4 oui, 6 non

Conclusion

En conclusion, la commission recommande, par 4 oui et 6 non, de ne pas accepter le postulat.

4 oui, 6 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Emmanuel Gétaz (ML)